

L'IRREGULO

L'ASSOCIATION DES INGÉNIEUR.E.S ET INGÉNIEUR.E.S EN CHEF
TERRITORIAUX DE FRANCE
SECTION BRETAGNE PAYS DE LOIRE
BULLETIN D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS

JUILLET 2024

Chers collègues,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous sommes retrouvés à Angers ces quelques jours de juin pour les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale. Quelle aventure ! Beaucoup de travail, notamment pour nos collègues angevins qui nous ont accueillis chaleureusement et dans un esprit très convivial. Encore un grand merci à eux.

Durant ces quelques jours, nous avons "levé la tête" comme le dit l'expression consacrée, sur nos pratiques, sur les actions que nous devons mener en tant que cadres territoriaux pour amener nos territoires à changer de paradigme pour faire face au changement climatique. La transition écologique doit se conjuguer avec tous nos projets et nos actions : il nous faut mobiliser et adapter les compétences pour assurer la continuité des services publics. Tu découvriras quelques verbatim des conférences passionnantes dans ce numéro.

Beaucoup d'échanges aussi et de rencontres de collègues issus de collectivités variées, sous un format "formel" au Palais des Congrès et aussi plus convivial lors de la traditionnelle Soirée de Gala qui a eu lieu dans les magnifiques Greniers Saint Jean à Angers.

Prochain RDV le **26 septembre** à Saint-Brieuc pour notre Congrès Régional. Au programme visite technique de la nouvelle usine de l'eau flambant neuve, déjeuner convivial et AG de notre section régionale. Cette année, on renouvelle le bureau de la section régionale : 6 postes sont à pourvoir. N'hésite pas à nous adresser ta candidature. Plus d'info en page 3.

Je te souhaite un bel été ressourçant,

Richard Thibaudeau, Président régional



p.1 Un mot du Président

p.2 et 3 : Retour sur les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale

p.4 Divers points d'infos

p.5 Informations sur la mission Assurances



Crédit photo : E.Begouen

Retour sur les RNIT 2024

Un programme très riche construit par le CNFPT en collaboration avec l’AITF

Plénière : “Mobiliser les compétences pour réussir la transition”

Adapter l'environnement professionnel	Savoir s'adapter au public	Adapter les compétences existantes	Trouver et donner du sens
Travail en collectif : Pluri-interdisciplinaire Transversalité, coopération Organigramme Entendre et tenir compte des différents points de vue	Entraîner sans convaincre Écouter les opinions Créer des espaces pour penser et se rencontrer Attention au vocabulaire et au langage	Les métiers évoluent, mais les agents et leurs compétences restent : il faut les valoriser Importance de la formation	Transition : maintenir l'existant en le verdissant Redirection : fin de certaines pratiques, trajectoire de fond

Nombreux ateliers in situ et hors les murs

- La sobriété foncière
- La participation citoyenne
- Pratiques et politique sportive
- Thématique du bruit
- Aménagement et santé
- Impact environnemental des services d'eau et d'assainissement
- le rôle de la Recherche
- Risques professionnels
- Adaptation au changement climatique
- ...

Quelle pertinence de planifier le futur alors qu'il est incertain et turbulent ?

Savoir renoncer aujourd'hui pour se donner la possibilité de faire (mieux) demain



Crédit photo : E.Begouen

Photos souvenirs des RNIT

Crédit photos : E.Begouen



Bienvenue à l'AITF !

9 nouveaux adhérents nous ont rejoint cette année : Phillipe Belliot, Loris Beraldin, Yann Bufferand, Olivier Duffau, Anthony Guesdon, Laurent Le Saec, Meriem Makni, Laetitia Manceau et Solène Quilin.

Bienvenue à eux !

Faire partie de l'AITF, et plus spécifiquement de la section Bretagne Pays de la Loire, c'est bénéficier :

- **d'un réseau professionnel d'ingénieurs territoriaux**
- **de visites techniques, de groupes d'échanges, et de moments conviviaux**
- **de l'abonnement au magazine "Techni Cité"**
- **mais aussi et surtout, d'un contrat de groupe souscrit par l'association auprès de SMACL Assurances. Plus d'infos en page 5.**

Parles en autour de toi à tes collègues ingénieurs !

Congrès Régional 26/09/2024

Le 26 septembre nous nous retrouverons donc à Saint Briec pour notre Congrès Régional annuel.

Au programme :

- Visite de l'Usine de l'Eau, commentée par les ingénieurs chargés du projet
- Déjeuner convivial pour se retrouver et rencontrer de nouveaux collègues
- Assemblée Générale de notre section régionale, électorale cette année

6 postes sont à pourvoir au sein du Bureau Régional, ouverts à toutes les bonnes volontés. Faire partie du bureau c'est environ 1 rencontre par mois (en visio) alternées avec 3 à 4 réunions en présentiel pour faire avancer les projets de la section et organiser les temps forts de l'association. Le Comité régional est enthousiaste à l'idée d'accueillir de nouvelles têtes !

N'hésite pas à nous contacter pour toute question <bretagne-paysdelaloire@aif.fr>



Crédit photo : C. Marjolet

Informations sur l'accès à la Protection Juridique pour les adhérents de l'AITF

C'est quoi la protection juridique ?

Ce contrat permet de bénéficier d'un accès à un service d'informations juridiques, et, en cas de litige avéré, à un contrat de protection juridique et à une prise en charge partielle des frais de procédure des lors que l'adhérent souhaite engager une procédure juridique. Il permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une compensation partielle des pertes de revenus, dès lors que cette perte de rémunération est indépendante des choix de l'adhérent (réorganisation des services, perte d'emploi fonctionnel, suppression de poste,...) Il permet d'être couvert en matière de responsabilité civile, dans le cadre de l'exercice professionnel de l'adhérent, à l'exclusion de toute faute dolosive ou intentionnelle.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- **Pour être bénéficiaire du contrat de groupe** souscrit auprès de la SMACL par l'AITF, il faut être adhérent à l'AITF, à jour de ses cotisations depuis au moins 61 jours du fait générateur du sinistre avant de déclencher la demande d'ouverture d'un dossier de protection juridique
- **Pour un nouvel adhérent ingénieur**, titulaire ou contractuel la couverture sera effective après un délai probatoire de 61 jours
- **Pour un nouvel adhérent** le fait générateur du sinistre ou du litige ne devra pas avoir été connu au cours d'une période probatoire de un an, ni être connu lors de l'adhésion (ce sont les pièces administratives et la date d'adhésion du fichier AITF qui détermineront la prise en charge). Ce cas de figure s'applique également à un adhérent ayant été radié et qui souhaite réadhérer.
- **Pour un adhérent retraité**, si le fait générateur a eu lieu pendant le temps d'activités professionnelles en collectivité territoriale, même si le sinistre est déclaré lorsqu'il est retraité, la prise en charge est acquise si l'intéressé était adhérent AITF au moment du fait générateur et est encore adhérent lors de la saisine de l'assurance.
- Pour accéder aux prestations de ce contrat d'assurance, plusieurs conditions sont à respecter :
 - une **ancienneté** d'adhésion à l'association
 - un paiement dans les délais des **cotisations annuelles**
 - **être déjà adhérent** à la date des faits pour lesquels le recours à ces prestations est sollicité
 - les faits concernant l'accès à ces prestations sont obligatoirement **en lien avec l'activité professionnelle** de l'adhérent en tant qu'ingénieur territorial, titulaire ou contractuel.
 - Les retraités adhérents continuent à bénéficier de ces prestations pour des faits antérieurs à leur date de retraite

Comment saisir la SMACL ?

- Cet accès à la SMACL se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un opérateur de la **Mission Assurances de l'AITF**
- Cette mission a été mise en place depuis les RNIT qui se sont déroulés en mai 2022 à Metz, elle est composée de 4 membres :
- Gabriel Hauser membre du comité régional de la Région Grand Est, expert auprès de la commission carrière et membre de la commission des aînés,
- Alain Touzot, membre du comité régional Centre Val de Loire, et membre de la commission communication,
- Bernard Le Floch et Véronique MATHIAS, tous deux membres du comité régional Bretagne Pays de Loire, Bernard Le Floch est également membre de la commission des aînés et Véronique MATHIAS membre titulaire de la commission carrière.

Chaque adhérent qui souhaite accéder aux prestations doit envoyer un message sur l'adresse mail de la mission mission-assurances@aitf.fr

Un exposé succinct des motifs est indispensable, et si l'adhérent souhaite être rappelé il peut communiquer son numéro de téléphone. Il est recommandé d'utiliser plutôt son adresse mail personnelle

Précisions : la mission assurance est composée de bénévoles non juristes. En aucun cas elle ne se substituera à l'information que peuvent (et doivent) délivrer les services de ressources humaines sur le cadre statutaire et le régime indemnitaire mis en œuvre dans la collectivité. Elle peut par contre faciliter les contacts entre adhérents rencontrant des difficultés de même nature et faire bénéficier de son propre retour d'expérience.